

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 A 19 HEURES 00
--

SOMMAIRE :

- 1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE DE CONTY ;
- 2) – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES ;
- 3) – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ZONE RUE DE LA GARE ;
- 4) – BUDGET COMMUNAL 2018 – DECISION MODIFICATIVE ;
- 5) – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ;
- 6) – LOCATION LOCAL ASSOCIATION LA ROUE COOL ;
- 7) – MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT SIP HLM ;
- 8) – RENOUELEMENT CONVENTION ORANGE ANTENNE RELAIS ;
- 9) – QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-huit, le douze Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme BALIN Jeannine, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, Mme BOHIN Camille, Mme VILAIN Catherine, M. LACHEREZ Guy, M. RENAUX Jean-Michel et M. GOUDEMAND Jérôme.

Etaient absents excusés : M. CHARLET Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, Mme ALIX Huguette ayant donné pouvoir à M. LACHEREZ, Mme PETIGNY Valérie ayant donné pouvoir à M. BERNARD André, Mme TRAULE Elisabeth et M. GADOUX Alain-Xavier, excusés, M. MASSAU Thierry, absent.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal du 12 juillet 2018 étant adopté à l'unanimité, l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE DE CONTY :

Par courrier en date du 20 août 2017, les services préfectoraux nous signalent que lors du vote du compte administratif communal 2017, le 16 avril 2018, le quorum n'était pas atteint, puisque le Maire ne participait pas à la délibération. Il y a donc lieu de procéder à nouveau à l'adoption du compte administratif communal 2017.

M. le Maire rappelle à l'assemblée le compte administratif communal 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	1 248 555.67 €
Recettes de l'exercice :	1 303 058.80 €
Excédent reporté :	115 394.47 €
 Excédent 2017 :	 169 897.60 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	374 999.28 €uros
Déficit reporté :	98 674.16 €uros
Recettes de l'exercice :	1 037 972.06 €uros

Excédent 2017 : 564 298.62 €uros

Restes à réaliser dépenses :	659 263.00 €uros
Restes à réaliser recettes :	3 830.00 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte les résultats 2017 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement :
- . Report en section de fonctionnement du budget 2018 : 78 763.22 €uros
- . Affectation en investissement du budget 2018 : 91 134.38 €uros
- Excédent d'investissement : à reporter sur le budget 2018.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES :

Par courrier en date du 20 août 2017, les services préfectoraux nous signalent que lors du vote du compte administratif 2017 du lotissement « Les Terrasses de Luzières », le 16 avril 2018, le quorum n'était pas atteint, puisque le Maire ne participait pas à la délibération. Il y a donc lieu de procéder à nouveau à l'adoption du compte administratif 2017.

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du lotissement « Terrasses de Luzières » qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	0 €uros
Recettes de l'exercice :	0 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	0 €uros
Déficit reporté :	338 173.85 €uros
Recettes de l'exercice :	103 703.07 €uros

Déficit 2017 : 234 470.78 €uros
Déficit qui sera reporté sur l'exercice 2018

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2017 du lotissement « les terrasses de Luzières » est adopté à l'unanimité et le déficit d'investissement de l'exercice est reporté sur le budget 2018.

M. LACHEREZ Guy souhaite connaître le nombre de parcelles encore disponibles au lotissement « Les Terrasses de Luzières » et demande à ce que la publicité sur le panneau d'information soit modifiée.

Compte tenu de la difficulté de vendre la parcelle n°1, du fait du voisinage, il sera proposé à l'OPSOM de leur céder le terrain afin d'y construire un logement social locatif.

III – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ZONE D'AMENAGEMENT RUE DE LA GARE :

Par courrier en date du 20 août 2017, les services préfectoraux nous signalent que lors du vote du compte administratif 2017 de la Zone d'aménagement rue de la Gare, le 16 avril 2018, le quorum n'était pas atteint, puisque le Maire ne participait pas à la délibération. Il y a donc lieu de procéder à nouveau à l'adoption du compte administratif 2017.

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2017 de la zone d'aménagement rue de la Gare qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	78 744.90 €uros
Recettes de l'exercice :	237 740.49 €uros
Excédent reporté :	5 653.95 €uros

Excédent 2017 : 164 649.54 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	241 038.12 €uros
Recettes de l'exercice :	78 090.90 €uros
Excédent reporté :	217 821.63 €uros

Excédent 2017 : 54 874.41 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2017 de la zone d'aménagement rue de la Gare est adopté à l'unanimité et les résultats sont reportés au budget 2018.

M. LACHEREZ Guy regrette que la nouvelle voie rue de la Gare n'ait pas été baptisée autrement. Il est rappelé qu'il s'agit d'une décision unanime du Conseil Municipal d'octobre 2017. Toutefois, il peut être proposé un nom au site (espace ..., résidence...). M. le Maire propose à chacun d'y réfléchir et de faire des propositions lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Envisager la même chose pour le tour de ville.

Dans un même esprit, il pourra être envisagé de modifier le nom de la ruelle de Tilloy qui est redondant avec la route de Tilloy, ceci afin d'éviter les problèmes de distribution de courrier.

IV – BUDGET COMMUNAL 2018 – DECISION MODIFICATIVE :

La Trésorerie de Poix-de-Picardie nous demande de modifier l'affectation budgétaire des travaux réalisés par la Fédération Départementale d'Energie Electrique.

De plus, des travaux urgents de mise aux normes électriques sont à réaliser dans un logement occupé.

M. le Maire propose donc la décision modificative budgétaire suivante :

Section d'investissement :

Recettes :

Article 021 - 9 500 Euros

Dépenses :

Article 21533 (opération 13) - 13 378 Euros

Article 21534 (opération 13) - 251 426 Euros

Article 2041582 (opération 13) + 264 804 Euros

Article 2188 (opération 11) - 9 500 Euros

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 023 - 9 500 Euros

Article 615228 + 9 500 Euros

V – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

M. le Maire propose à l'assemblée que la Commission des Travaux se réunisse en octobre.

Au niveau de l'aménagement du Centre Bourg, les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage se poursuivent dans de bonnes conditions.

Le dossier loi sur l'eau pour les travaux de déconnexion du pluvial et l'assainissement du centre a été déposé à la DDTM en juillet. Ces services nous demandent des éléments complémentaires qui concernent essentiellement les zones de déconnexion autres que le centre.

Sous réserve d'obtenir d'ici là l'arrêté loi sur l'eau de la DDTM et le permis d'aménagement, les travaux d'assainissement du centre devraient débuter le 15 octobre 2018.

M. LACHEREZ Guy demande si le passage de la fibre optique a été anticipé. Les fourreaux et des boîtes ont été prévus par l'entreprise.

De plus, il est sceptique sur le nombre et l'aspect visuel des boîtiers installés devant chaque habitation. La demande sera faite lors de la prochaine réunion de chantier.

En ce qui concerne le bâchage de l'Eglise Saint-Antoine, nous avons reçu l'accord de la DRAC pour le financement ce 7 septembre. Nous avons donc demandé à l'entreprise d'intervenir rapidement afin de mettre hors eau cet édifice.

L'architecte chargé de l'étude déterminera après bâchage si l'Eglise peut être à nouveau ouverte au public dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène. Dans le cadre de sa mission, il doit également apporter des solutions pour éloigner les pigeons qui causent beaucoup de dégâts.

En parallèle, M. le Maire informe l'assemblée que l'Association des Amis de l'Eglise St-Antoine a été relancée. Par l'organisation de différentes manifestations, celle-ci pourrait participer financièrement à la restauration des mobiliers inscrits ou classés de l'Eglise Saint-Vast de Wailly. Des devis ont été demandés pour la restauration du lutrin, de l'armoire de la sacristie et du confessionnal.

M. MOYENS Jean-Pierre informe l'assemblée que les travaux de voirie rue des Chapeliers (à la sortie de la superette) et au château de Wailly sont terminés.

M. le Maire a rencontré récemment les services départementaux et les représentants de BDL. Les travaux d'aménagement de la sortie du lotissement « Résidence des Hensons » route de Luzières vont débuter dans quelques jours.

Il est rappelé également que des travaux de drainage supplémentaires ont été effectués afin de solutionner la rétention d'eau importante constatée lors des orages de Mai et Juin derniers. M. LACHEREZ Guy pense qu'il faudra être très vigilant par la suite que le problème ne se renouvelle pas. Lorsque l'aménagement de la sortie de lotissement sera réalisé, les services du Département interviendront pour la réfection de la chaussée rue du Général Debeney (entre la rue Henry Dunant et la Route de Luzières).

M. LACHEREZ Guy rappelle que les trottoirs des 30 et 31 rue de la Ligue ne sont toujours pas faits.

Mme BALIN Jeannine signale que le sens interdit installé avenue Claude Jeunemaître n'est pas respecté. Il sera demandé l'intervention de la Gendarmerie.

Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie signale la surcharge des bus se rendant sur Amiens le matin. Les élèves sont obligés de voyager debout.

VI – LOCATION LOCAL ASSOCIATION LA ROUE COOL :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'Association la Roue Cool bénéficie de la location d'un local place du 8 Mai depuis le 1^{er} Mai 2017. Lors du vote d'attribution des subventions, il a été décidé de baisser la subvention attribuée à cette association de 300 €uros au vu du faible nombre d'adhérents de Conty.

Aussi, afin de résorber cette perte, la Roue Cool demande à bénéficier du local place du 8 Mai à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, M. le Maire suggère à l'assemblée trois propositions :

- Mettre à disposition gratuite le local à l'association ;
- Appliquer un loyer de 50 €uros par mois ;
- Appliquer un loyer de 25 €uros par mois.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de fixer le loyer à 25 €uros par mois à compter du 1^{er} septembre 2018. (Ne participe pas au vote : M. LACHEREZ Guy, absents : M. GOUEMAND Jérôme et M. BOHIN Pascal, pour 50 €uros par mois : Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, Mme BOHIN Camille et M. RENAUX Jean-Michel, pour 25 €uros par mois : Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme VILLAIN Catherine, Mme BALIN Jeannine, M. MOYENS Jean-Pierre et M. BERNARD André)

Le bail est conclu pour une durée d'un an.

VII – MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT SIP HLM :

Par courrier du 20 juillet 2018, la SIP HLM sollicite de la Commune la modification de la garantie d'emprunt qu'elle lui a accordé en 2004 suite à l'allongement de la durée de la dette contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par la SIP HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant réaménagé de 54 700.14 €uros d'une durée de 34 ans, à hauteur de 50%.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse demande que la SIP HLM soit avertie des dégradations constatées sur un logement 39 rue de la Ligue (une vitre et un volet cassés).

VIII – RENOUELEMENT CONVENTION ORANGE ANTENNE RELAIS :

En date du 5 Octobre 2009, la Commune a signé un contrat avec Orange pour un terrain situé lieudit « au dessus du chemin Saint-Martin » voie communale n°201 pour l'implantation d'un relais téléphonie. M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler ce bail avec Orange pour une durée de 12 ans à compter du 10 septembre 2018 moyennant un loyer annuel de 3 500 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité à signer le bail correspondant.

IX- QUESTIONS DIVERSES :

M. BERNARD André fait part du procès-verbal d'activité de l'association d'insertion ADI SOMME.

M. MOYENS Jean-Pierre informe l'assemblée que le Comité Régional de Fleurissement a fait le tour de la Commune le 10 septembre dernier.

Mme RONGIER Marie-Laure rappelle à l'assemblée que le Forum des Associations a eu lieu ce samedi 8 septembre et s'interroge sur les horaires de cette manifestation ayant constaté qu'il y a eu peu de visiteurs l'après-midi. M. le Maire regrette le peu de représentation des élus du secteur et le manque de respect lors de la présentation des associations durant l'inauguration.

Mme RONGIER Marie-Laure rappelle également les manifestations organisées le week-end prochain dans le cadre de la fête locale et invite les conseillers à participer notamment à la remise des clés USB aux élèves contynois de 6^{ème} et aux récompenses des maisons fleuries dès 18 H.00. M. LACHEREZ Guy suggère que l'on envisage autre chose qu'une simple clé USB.

M. le Maire informe l'assemblée que depuis le 7 septembre, la Commune accueille 90 camping-cars de l'association Fleurette sur Conty. Ces participants remercient la municipalité, les commerçants et les administrés pour leur accueil.

Mme BALIN Jeannine demande s'il peut être envisagé de poser un panneau 50kms/heure route de Tilloy en venant de Tilloy les Conty. Il sera envisagé d'implanter un panneau d'entrée de ville.

Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie souhaite savoir qui est responsable de l'entretien de la Coulée Verte car certains passages sont très difficiles compte tenu de la végétation. Elle signale également la présence de dépôts sauvages de branchages dans le bois de Conty.

M. le Maire tient à préciser que suite aux dégradations constatées sur le château d'eau cet été, et par mesure de précaution les cuves ont été vidangées et désinfectées. Dans le renouvellement de la DSP la sécurisation du château d'eau et des captages est prévu.

M. LACHEREZ Guy suggère, pour solutionner la présence de containers sur les trottoirs, notamment rue du Général Debeney, d'installer des points d'apports collectifs avec des grands containers comme ceux mis à disposition des camping-cars.

M. GOUEMAND Jérôme souhaite savoir si des projets de regroupement de communes sont en négociation actuellement. M. le Maire précise que le regroupement de communes n'est pas une

obligation législative mais plus une incitation financière de la part de l'Etat. Dans le secteur quelques Communes y réfléchissent. Une réunion cantonale prévue prochainement abordera le sujet.

M. GOUDEMANT Jérôme demande des nouvelles du projet de lotissement rue Caroline Follet. Il est précisé que ce projet est toujours d'actualité mais qu'un propriétaire de la voie de l'impasse négocie des compensations avec BDL avant de se positionner.

Mme RONGIER Marie-Laure demande s'il est toujours possible de louer la salle Henry Dunant. M. le Maire précise que cette salle est occupée par l'Association Kafouillatout et accueille leur matériel. La location est donc possible uniquement pendant les vacances scolaires. M. le Maire réfléchit pour affecter un autre local à l'association.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 Heures 30.